



# Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Direction des travaux publics

À diffuser immédiatement

## COMMUNIQUÉ

### **TRI À LA SOURCE : LES RÉSIDANTS DES ÎLES SURPASSENT LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**Îles-de-la-Madeleine, 7 avril 2009** – Les résidants des Îles surpassent les objectifs de la Politique québécoise 1998-2008 de gestion des matières résiduelles en détournant de l'élimination 62 % des matières jetées alors que l'objectif est de 56 % pour ce secteur. On remarque à l'opposé que le secteur des industries, commerces et institutions a plus de difficultés à atteindre la cible prévue de 72 %. Toutefois, ce secteur a quand même réussi à atteindre un taux de diversion de 43 %.

Le bilan 2008 des entrées au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) indique pour les Îles-de-la-Madeleine un taux de diversion de l'ordre de 51 % alors que l'objectif provincial est de 59 %. Les quantités totales reçues ont augmenté de 2,5 % par rapport à l'an dernier pour se chiffrer à 12 610 tonnes. Les Madelinots ont réussi à mettre en valeur quelque 6 419 tonnes l'an dernier.

Ces dernières années, la Municipalité remarque une augmentation annuelle de 6 % des quantités de matières résiduelles totales envoyées au CGMR. L'an dernier, l'augmentation a été de 2,5 % puisque l'année 2007 avait été marquée d'événements exceptionnels. Heureusement, la participation au tri est très bonne et les matières qui peuvent être recyclées sont généralement mises au bac vert tandis que les matières compostables sont déposées au bac brun pour produire chaque année un compost de qualité.

Par rapport aux autres régions du Québec, les Îles-de-la-Madeleine ont fait figure de pionnière dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Malgré les apparences, les autres régions rattrapent le temps perdu et les résultats madelinots stagnent. Les résultats provinciaux pour l'année 2006 montrent que le taux de diversion (le total mis en valeur divisé par le total généré) est de 48 % au Québec et de 51 % aux Îles. Un fait intéressant, c'est que chaque Québécois produit 1,69 tonne de matière résiduelle par année, tandis que c'est moins d'une tonne par année par Madelinot. Cette différence n'a toutefois pas encore été expliquée.

Au Québec, il semble que le secteur de la construction, de la démolition et de la rénovation (CRD) soit le seul à avoir déjà atteint l'objectif qui lui était fixé. Par ailleurs, même si le secteur municipal affiche un taux de récupération global de 32 %, il s'avère le plus éloigné de l'objectif de récupération de 60 %. Aux Îles, c'est plutôt l'inverse qui est remarqué. Le secteur résidentiel dépasse les objectifs de la politique (62 % par rapport à 56 %), tandis que les efforts doivent être déployés dans les secteurs ICI et CRD pour augmenter ce qui est valorisé et améliorer les résultats. Le travail de l'agent de sensibilisation vise ces deux secteurs

en particulier et les gens impliqués sont invités à redoubler d'efforts pour éviter d'éliminer des matières qui peuvent avoir une seconde vie.

Il est bon de rappeler les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Pour les municipalités : 60 % du verre, du plastique, du métal, des fibres (papier/carton), des encombrants et des matières compostables; 75 % des huiles, des peintures et des pesticides (résidus domestiques dangereux ou RDD); 60 % de tous les autres RDD; 50 % du textile; 80 % des contenants à remplissage unique (CRU) de bière et de boissons gazeuses. Pour les industries, commerces et institutions (ICI) : 85 % des pneus; 95 % des métaux et du verre; 70 % du plastique et des fibres (papier/carton), y compris le bois; 60 % de la matière organique. Pour l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) : 60 % de toutes les matières pouvant être valorisées. La nouvelle politique provinciale de gestion des matières résiduelles est attendue ce printemps et fixera les objectifs pour les années 2009 à 2014.

SOURCE : Jean A. Hubert, ing.  
Directeur adjoint à l'hygiène du milieu  
Tél. : 418-986-3100, poste 724

INFORMATIONS : Annie Poirier  
Conseillère en communication  
Tél. : 418-986-3100, poste 210